



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Parcoursup

Question au Gouvernement n° 4085

Texte de la question

PARCOURSUP

M. le président. La parole est à Mme Jennifer De Temmerman.

Mme Jennifer De Temmerman. Madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, jeudi dernier, à dix-neuf heures, plus de 931 000 candidats ont retenu leur souffle en ce début de la phase d'admission Parcoursup qui doit s'achever le 16 juillet. Vous mettrez certainement en avant les 1,5 million de propositions d'admission, mais, au-delà de ces chiffres, la crise de la covid a amplifié les failles de ce qui reste un outil de gestion de la pénurie de places dans l'enseignement supérieur. Ces difficultés sont d'ailleurs accentuées par la fin de l'entrée en vigueur de la réforme du lycée général. L'information sur l'orientation des lycéens est très perturbée. Tous ne sont pas égaux dans l'accès à ces informations, et le biais social joue à plein. Certains sollicitent l'appui de sociétés de conseil pour constituer leur dossier alors que d'autres ne peuvent pas compter ou s'appuyer sur leur famille pour établir leurs vœux ou pour rédiger leur lettre de motivation.

Nous avons vu certains lycées mettre en avant un enseignement à 100 % en présence, d'autres gonfler les notes ou les appréciations. J'ai également été saisi de cas de jeunes en situation de handicap qui font face à des difficultés accrues d'accès à certaines formations. Comment Mathis, qui demande une dérogation au motif de son handicap, peut-il se voir opposer que la copie de sa carte d'invalidité ne justifie pas de sa situation et se voir refuser une affectation dans un établissement lui permettant un accueil adapté ?

En résumé, deux mots prédominent : incertitude et inquiétude. Incertitude sur les modalités de sélection de dossiers, avec un risque réel d'arbitraire ; inquiétude sur certaines filières en grande tension, notamment en prévision d'un taux de réussite très élevé au baccalauréat.

Des phases complémentaires sont prévues dans les prochaines semaines, mais à ce jour combien de lycéens restent sans aucune proposition d'admission ? Comment comptez-vous mieux accompagner les jeunes au niveau de l'orientation comme au niveau pédagogique ? Si personne ne regrette l'ancienne plateforme Admissions post-bac (APB), peut-on pour autant dire que Parcoursup a atteint son objectif : remettre le mérite au centre de l'admission dans l'enseignement supérieur ? (*M. Bertrand Pancher applaudit.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Tout d'abord, je tiens à féliciter les sept lycéens sur dix qui ont obtenu des réponses positives à leurs vœux et assurer les autres que, bien sûr, comme chaque année, les dizaines de milliers de professeurs du secondaire comme du supérieur resteront à leurs côtés jusqu'au bout pour les accompagner dans leur orientation.

Vous avez raison, c'est une année qui a été particulière à bien des points de vue, c'est une année où, plus encore que les autres années, les équipes de Parcoursup, mais aussi les rectorats, les lycées, les conseillers d'orientation, les établissements d'enseignement supérieur ont multiplié les moyens de communication envers les lycéens.

Vous évoquez la plateforme Parcoursup et le cas des jeunes en situation de handicap. Cette plateforme est accessible à 100 % à tous les types de handicap. Elle permet justement à un jeune, s'il le souhaite et seulement s'il le souhaite, de demander à être accompagné par la cellule d'accès à l'enseignement supérieur qui, dans ce cas, reprend avec lui les demandes formulées et contacte les établissements pour voir s'il peut y accéder.

Vous avez raison : je crois que personne ne regrette l'accès à l'enseignement supérieur par le tirage au sort. Oui, c'est le mérite qui a été remis en valeur ainsi que l'accompagnement des jeunes les plus en difficulté socialement, puisque nous sommes passés, en quatre ans, de 20 à 25 % des bacheliers boursiers dans l'enseignement supérieur. Grâce aux accompagnements que nous avons instaurés, un jeune sur six, bien que boursier, peut postuler dans une autre académie. On peut toujours améliorer les choses, mais nous serons aux côtés de tous les lycéens, comme nous le sommes tous les ans depuis quatre ans.

Données clés

Auteur : [Mme Jennifer De Temmerman](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4085

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [2 juin 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [2 juin 2021](#)